

COMMUNE DE WESTHALTEN
Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN
SEANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Westhalten s'est réuni en séance ordinaire, à la salle dimière, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Nathalie LALLEMAND.

Présents :

Les Adjoints : BURGENATH Mikaël, LANG Anne-Michèle, DOMON Dominique.

Les Conseillers : BASS Philippe, GRIMM Bernard, SCHATZ Frédéric, BOEGLIN Eric, KEPFER Laure, SPECKER David, CLAUDEL Olivier, KUNTZ Aurore. BOHRER Jacky, ZWINGELSTEIN Loïc, KOEHLER Frédérique.

Assiste à la séance: WUCHER Patrice, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR:

Points 1: Désignation d'un secrétaire de séance

Points 2: Approbation du PV de la séance du 23 mai 2020

Points 3: Présentation de la maison Accueil Familial du Haut-Rhin par M. Gérard SCHATZ

Points 4: Election des délégués communaux aux comités des syndicats intercommunaux

Points 5: Formation des commissions municipales de travail

Points 6: Délégations de pouvoirs au Maire

Points 7: Loyer comptoir de la Vallée

Points 8: Projet parking cimetière

Points 9: Honorariat

Points 10: Comptes rendus divers

* Situation des permis

* Divers

POINT 1: DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Wucher Patrice, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance. Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Wucher Patrice en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

POINT 2: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2020

Après lecture, le procès verbal de la séance du 23 mai 2020 est approuvé et signé par tous les membres présents.

POINT 3: PRESENTATION DE LA MAISON ACCEUIL FAMILIAL DU HAUT-RHIN PAR M. GERARD SCHATZ

M. Gérard SCHATZ, ancien président de la maison Accueil Familial du Haut-Rhin présenta aux nouveaux élus le fonctionnement et historique de cet établissement.

POINT 4: ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX COMITES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Sont élus délégués :

- Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux :
* LALLEMAND Nathalie, BURGENATH Mikaël.
- Syndicat Mixte Rhin Vignoble Grand Ballon pour le SCOT :
* LANG Anne-Michèle (T), SPECKER David (S).
- Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et environs :
* BASS Philippe (T), BOHRER Jacky (S).
- Ecole de Musique Intercommunale :
* GRIMM Bernard (T).
- SIVOM de Rouffach:
* LALLEMAND Nathalie, SCHATZ Frédéric.
- SIVOM de l'Ohmbach:
* BURGENATH Mikaël, SPECKER David (T), DOMON Dominique, GRIMM Bernard (S).
- S.M.I. "Brigade Verte»:
* DOMON Dominique (T), CLAUDEL Olivier (S).
- Syndicat mixte de la Lauch:
* BASS Philippe (T), KUNTZ Aurore (S).
- Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz du Haut-Rhin :
* LALLEMAND Nathalie.
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et Orchidées :
* GRIMM Bernard (T), BASS Philippe (S).
- ADAUHR :
* LALLEMAND Nathalie (T), LANG Anne-Michèle (S).

COMMUNE DE WESTHALTEN**PV DU CM DU 8 JUIN 2020****POINT 5: FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL**

Le conseil municipal décide de créer les commissions municipales ci-après et nomme en qualité de membres :

COMMISSIONS INTERNES LIEES A L'ENVIRONNEMENT ET NATURE :

- Voirie du vignoble :

* ZWINGELSTEIN Loïc, KOEHLER Frédérique, SPECKER David, GRIMM Bernard.

- Landes :

* GRIMM Bernard, BASS Philippe, ZWINGELSTEIN Loïc.

- Chasse Forêt :

* BOHRER Jacky, BASS Philippe, KUNTZ Aurore, CLAUDEL Olivier, GRIMM Bernard, BOEGLIN Eric.

COMMISSIONS INTERNES LIEES AU BUDGET ET FINANCES

- Finances:

* KEPFER Laure, CLAUDEL Olivier, BOEGLIN Eric, BASS Philippe.

- Appels d'offres, Marchés Publics :

* LALLEMAND Nathalie (Pdte), BURGENATH Mikaël, LANG Anne-Michèle, DOMON Dominique (T) KEPFER Laure, KUNTZ Aurore, CLAUDEL Olivier (S).

COMMISSIONS INTERNES LIEES A L'EDUCATION, AUX SPORTS ET AUX ASSOCIATIONS

- Animation, culture, éducation, sports, Westhalten en fête :

* KUNTZ Aurore, GRIMM Bernard, BOHRER Jacky, SCHATZ Frédéric, KEPFER Laure, CLAUDEL Olivier.

- Sapeurs-Pompiers :

* LALLEMAND Nathalie, SCHATZ Frédéric, KUNTZ Aurore, GRIMM Bernard (T), SPECKER David, CLAUDEL Olivier, BOEGLIN Eric, BOHRER Jacky (S).

- Association de Gestion de la salle polyvalente :

* SPECKER David, ZWINGELSTEIN Loïc, CLAUDEL Olivier.

COMMISSIONS INTERNES LIEES AUX BATIMENTS ET A LA VOIRIE

- Bâtiments, cimetière :

* BOEGLIN Eric, KUNTZ Aurore, KEPFER Laure, BASS Philippe, SCHATZ Frédéric, SPECKER David.

- Voirie, Plan de circulation :

* KOEHLER Frédérique, ZWINGELSTEIN Loïc, GRIMM Bernard, SPECKER David, BOEGLIN Eric, BASS Philippe.

- Embellissement :

* KUNTZ Aurore, KOEHLER Frédérique, BOHRER Jacky, GRIMM Bernard, SPECKER David.

COMMISSIONS INTERNES LIEES AU RAYONNEMENT COMMUNAL

- Evènements, fêtes... :

* KUNTZ Aurore, KOEHLER Frédérique, KEPFER Laure, CLAUDEL Olivier, BOEGLIN Eric, BOHRER Jacky.

- Bulletin communal, site internet :

* KEPFER Laure, CLAUDEL Olivier, BOHRER Jacky.

- Journée citoyenne :

* BOEGLIN Eric, GRIMM Bernard, ZWINGELSTEIN Loïc, KEPFER Laure.

- Lien avec Office du Tourisme :

* KOEHLER Frédérique (T), BOHRER Jacky (S).

- Conseiller communal des Tutelles :

* DOMON Dominique.

- Conseiller délégué du Tribunal de Grande Instance :

* LALLEMAND Henri (T), STURNY Benoît (S)

- Conseiller municipal en charge de la défense :

* CLAUDEL Olivier

-Délégué de l'Administration chargé des élections :

* MAZON Marinette (T), GAERING Maurice (S)

- Conseiller municipal chargé des élections :

* SPECKER David (T), BASS Philippe (S)

-Médiateur :

* GRIMM Bernard

-GCSMS Accueil Familial du Haut-Rhin :

* LALLEMAND Nathalie

- Commission communale des impôts directs :

* MURE Francis, HETSCH Annick, HASSENFRATZ Nicolas, HUNTZIGER Bernard, Sylvie VALENTIN, HUNOLD Bruno (Rouffach) Titulaires

* GAERING Maurice, FERBACH Marie-Catherine, BURGENATH Mikaël, MUNCH Jean-Marc, WISSELMANN Frédéric, BICKEL Jean-Marc (Soultzmatt) Suppléants.

* BASS Odile, ZWINGELSTEIN Guy, MEYER Josette, BURGER Marguerite, ISNER Pierre, KNECHT Jean-Maurice, DALLER Pierre, DAUER Jean, SCHLEGEL Jean-Luc, HOLTZHEYER Michel, BRUN Gilbert, MEYER Antoine (Liste Complémentaire).

POINT 6: DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

* Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de procéder, sans aucunes limites, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation comporte notamment la faculté de passer, pour un contrat de prêt, d'un taux variable à un taux fixe ou inversement, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement anticipé ou de consolidation, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement, ainsi que de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;
- de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (location de logements communaux etc....) ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

COMMUNE DE WESTHALTEN**PV DU CM DU 8 JUIN 2020**

- d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- d'ester en justice au nom de la Commune à chaque fois que les circonstances l'exigent ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à 10 000 euros par sinistre ;
- de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue au troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code prédisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base du budget jusqu'à 200 000 euros ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et par vote à main levée, décide à l'unanimité, de donner délégation à Mme le Maire dans le cadre des compétences susvisées, pour lesquelles Mme le Maire rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal.

POINT 7: LOYER COMPTOIR DE LA VALLEE

Madame le Maire lu la lettre en date du 1er avril 2020 par laquelle Mmes BASS et HABY, gestionnaires du Comptoir de la Vallée demande l'exonération du loyer pendant la période du Covid19.

Madame le Maire lu la lettre en date du 2 avril 2020 par laquelle M. VASSELON, trésorier municipal indique la procédure à suivre.

Madame le Maire lu la lettre en date du 17 avril 2020 par laquelle M. SCHATZ Gérard donne un accord de principe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 14 voix pour et une voix contre, l'annulation de deux mois de loyer, en contrepartie pour que ce commerce donne une nouvelle dynamique à son activité et pour le bien du centre du village le conseil demande l'ouverture de cet établissement pendant les dimanches, les jours fériés et durant les périodes estivales.

POINT 8: PROJET PARKING CIMETIERE

Le conseil décide de retirer ce point de l'ordre du jour. Ce projet sera étudié en commission avant présentation au conseil municipal.

POINT 9: HONORARIAT

En remerciement des services rendus par M. Gérard SCHATZ, ancien maire de Westhalten; M. Sébastien DIRINGER et Mme Béatrice KEPFER anciens adjoints de Westhalten, le conseil demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de les nommer respectivement maire honoraire de Westhalten et adjoint honoraire de Westhalten.

POINT 10: COMPTE RENDUS DIVERS*** Situation des permis**

Madame le Maire effectue un compte rendu de la situation des permis de construire.

Divers*** Projet de contrat Natura 2000 Ni agricole Ni forestier pour le site Natura 2000 des Collines sous-vosgiennes – commune de Westhalten : (Tavaux arrachage)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve le projet de contrat Natura 2000, mesure NO5R subventionnée à 100 % (chantier de débroussaillage léger) qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques.

sollicite l'octroi d'une aide publique Etat-Europe de 7 920 € TTC annuellement dans le cadre d'une convention pour un contrat de un ans (sous réserve d'ajustement et de disponibilité des financements inhérents au contrat) établie sur la base des devis descriptifs et estimatifs des travaux de gestion pastorale.

s'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000.

certifie que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur.

donne pouvoir au maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

*** Projet de contrat Natura 2000 Ni agricole Ni forestier pour le site Natura 2000 des Collines sous-vosgiennes – commune de Westhalten : (Pâturage)**

Le contrat Natura 2000 va permettre une démarche d'entretien pastoral écologique sur les pelouses sèches communales afin de conserver des paysages ancestraux et une biodiversité remarquable.

Les collines du Bollenberg, du Strangenberg et du Zinnkoepflé abritent un habitat d'intérêt européen : les pelouses sèches à faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210). Cet habitat naturel d'intérêt Européen est considéré Prioritaire du fait de la forte population d'orchidées.

Afin d'enrayer la dégradation de cet habitat naturel, il s'agit de continuer une « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » (mesure N03Ri du PDR Alsace intitulé « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »).

Cette mesure est ouverte à une subvention de 80% des factures acquittées.

Objectifs :

Diminuer progressivement la biomasse par du pâturage extensif tardif en fin d'été (élimination de litière et mise en lumière)

Traiter les rejets de ligneux coupés en chantier nature bénévole par un pâturage estival (limité à 0,5 ha/an).

Détails techniques liés au contrat Natura 2000

L'engagement contractuel Natura 2000 prévoit le pâturage ovin extensif tardif sur 20 hectares entre le 1/08 et le 1/12, sur 3 ans 2020, 2021 et 2022. Il fait appel à deux éleveurs (Hélène Iltis sur les sites du Strangenberg et du Zinnkoepflé et Alain Didierjean pour le Bollenberg).

L'engagement contractuel prévoit également un pâturage estival (avant le solstice du 21 juin) sur les zones de chantier nature afin de traiter les rejets ligneux, sur 0,5 hectare supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

COMMUNE DE WESTHALTEN**PV DU CM DU 8 JUIN 2020**

approuve le projet de contrat Natura 2000 (mesure N03ri gestion pastorale) qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques.

sollicite l'octroi d'une aide publique Etat-Europe de 80% de 22 680 € TTC (*Vingt-deux mille six cent quatre-vingt euros*), soit 18 144 € (Dix-huit mille quarante-quatre euros), sous réserve d'ajustement et de disponibilité des financements inhérents au contrat, établie sur la base des devis descriptifs et estimatifs des travaux de gestion pastorale.

Le contrat étant sollicité sur 3 ans, le montant prévisionnel annuel s'élève à environ 80% de 7 620 € (Sept mille six cent vingt euros). La commune a donc une dépense annuelle, pour l'entretien des landes, d'environ 1 524€ TTC (Mille cinq cent vingt-quatre euros).

certifie que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur.

donne pouvoir au maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

* Madame le Maire rend compte à l'assemblée les différentes actions menées depuis son élection.

La séance est levée à 23h30.